

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« Les biodéchets et vous ? »

Du 15/09/2024 au 15/11/2024

1. OBJET DU JEU CONCOURS

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy – 32 route d'Albertville, Faverges-Seythenex (74210) organise un jeu concours gratuit pour toutes personnes majeures qui répondent au questionnaire « La pratique du compostage au sein de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy ».

2. LA DURÉE DU CONCOURS

Le concours a lieu du 15 septembre au 15 novembre 2024.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation du jeu concours est ouverte à toutes personnes majeures qui vivent sur le territoire de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy. Pour participer au jeu concours il faut tout simplement répondre au questionnaire « La pratique du compostage au sein de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy » et indiquer son adresse mail à la fin du questionnaire.

La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (une seule adresse mail).

4. LOTS ET MODE D'ATTRIBUTION

Les gagnants du concours se verront remettre un des trois lots :

1^{er} lot : brass'compost

2^{ème} lot : brass'compost

3^{ème} lot : Un composteur

La sélection des gagnants est établie par le nombre de réponses au jeu concours. L'organisateur du concours se chargera de sélectionner les gagnants. Il y aura trois gagnants :

- Le 1^{er} répondant
- Le 50^{ème} répondant
- Le 100^{ème} répondant

5. REMISE DES LOTS

L'organisateur du jeu-concours contactera les vainqueurs par courriel. Par ailleurs, les gagnants auront jusqu'au 31 décembre 2024 pour récupérer leur lot. Si toutefois, une des personnes gagnantes refuse son lot, c'est la personne suivante qui gagnera le lot.

6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement. Dès lors qu'un participant écrit son adresse mail à la fin du questionnaire, il a, au préalable, pris connaissance du présent règlement et en a accepté les conditions générales.

7. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données), les Participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

8. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement.

9. ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy.